

La Commission du droit international

LE 28 NOVEMBRE 1961, M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures du Canada et conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, a été élu membre de la Commission du droit international par l'Assemblée générale des Nations Unies. Sa candidature avait été proposée par le Canada, l'Australie et la Grande-Bretagne. C'est la première fois qu'un Canadien siège au sein de la Commission. Quarante-deux candidats étaient en lice; M. Cadieux a recueilli 89 des 103 votes de l'Assemblée.

L'article 10 des Statuts de la Commission du droit international stipule que les membres sont élus pour cinq ans et sont rééligibles. La Commission ne peut comprendre plus d'un ressortissant du même État; les Statuts énoncent qu'en élisant les membres de la Commission il faut considérer des facteurs autres que la nationalité du candidat. Les membres doivent posséder "une compétence reconnue en droit international", et l'article 8 insiste sur le fait que "les personnes appelées à faire partie de la Commission doivent réunir individuellement les qualités requises".

Carrière de M. Cadieux

M. Cadieux était l'homme tout désigné pour répondre aux fins de la Commission. Né à Montréal, il a obtenu des licences en droit et en sciences économiques et politiques à l'université de Montréal, et fait des études supérieures de droit constitutionnel à l'université McGill. Entré dans la carrière diplomatique en 1941, il a été nommé à divers postes, dont Londres et Paris. Devenu conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures et chargé de fonctions diplomatiques et juridiques, il s'est occupé activement de droit international et a pris part à nombre de conférences internationales. En 1958 et en 1960, il a été vice-président de la délégation du Canada à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer à Genève. Depuis 1956 il occupe une chaire de droit international public à la Faculté de droit de l'université d'Ottawa. M. Cadieux a collaboré à diverses revues juridiques; il est l'auteur des ouvrages suivants: *Le ministère des Affaires extérieures*, *Premières Armes*, *Embruns*.

Évolution de la Commission

C'est en 1947 qu'une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU a créé la Commission du droit international, en vue d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification. A l'origine, cet organisme se composait de 15 juristes éminents mais, depuis, le nombre de ses membres s'est accru à deux reprises: en 1956, il a été porté de 15 à 21; ensuite, le 6 novembre 1961, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, on décida de créer 4 sièges supplémentaires, portant le total à 25. Ces mesures découlent naturellement de l'augmentation rapide du nombre des États membres de l'ONU depuis